

## Extrait du discours de l'abbé Marcel-François Richard sur le choix du drapeau acadien

A une armée il faut un étendard. La bannière de l'Assomption, naturellement, sera portée avec un patriotisme religieux en tête de nos processions religieuses. Mais il nous faut avoir un drapeau national qui flotte sur nos têtes aux jours de nos réunions ou célébrations nationales. Plusieurs formes de drapeaux ont été proposées. Je ne veux pas déprécier les suggestions faites à ce propos; mais je ne puis m'accorder avec ceux qui prétendent que nous devons choisir un drapeau tout à fait différent de celui qui représente notre mère-patrie. Le drapeau tricolore est le drapeau de la France, dont nous sommes les descendants, et ce drapeau a droit de flotter par convenance internationale dans l'univers entier. Pour nous, Acadiens, ce drapeau nous dit simplement que nous sommes français et que la France est notre mère-patrie, comme le drapeau irlandais rappelle aux Irlandais leur origine et leur patrie.

Cependant, je voudrais que l'Acadie eût un drapeau qui lui rappelât non seulement que ses enfants sont français, mais qu'ils sont aussi acadiens. Je suggère donc, et je propose aux délégués de cette convention le plan suivant du drapeau national.

Le drapeau tricolore tel que confectionné serait celui de l'Acadie en y ajoutant dans la partie bleue une étoile aux couleurs papales. L'étoile qui représente l'étoile de Marie, Stella Maris, servira d'écusson dans

notre drapeau comme celui du Canada fait du drapeau anglais celui de la Confédération.

Monsieur le président et messieurs, ne vous semble-t-il pas que déjà vous êtes prêts à adopter ce drapeau qui réveille en vous le sentiment que vous êtes et que vous devez rester français, et que vous êtes acadiens et que vous voulez rester acadiens et porter ce drapeau à la victoire? Dans l'avenir, lorsque les ennemis voudront méconnaître nos droits, la vue de ce drapeau nous rappellera nos devoirs et nous encouragera et nous fortifiera dans le combat. Regardant l'étoile qui orne votre étendard, vous vous rappellerez que combattre sous l'égide de Marie, c'est être assuré d'une victoire peut-être tardive, mais certaine.

Pour ma part, il me semble déjà entendre les battements de mon coeur, à la pensée que l'Acadie ayant sa fête nationale, va, par notre choix autorisé, posséder aussi un drapeau national, qui flottera aux jours de nos réjouissances et nous servira d'étendard dans les combats que nous serons appelés à soutenir pour la défense de nos droits souvent méconnus et méprisés.

Je demande à M. le président de proposer au vote des délégués le choix du drapeau de l'Acadie et j'ose espérer que le plan que je viens d'élaborer rencontrera l'approbation de mes compatriotes acadiens.

(*Le Moniteur Acadien*,  
le 28 août 1884)

# L'hymne national

Les délégués de 1884 étaient moins préparés à discuter du choix d'un chant national que d'un drapeau. La troisième commission intitulée "Drapeau et chant national" s'était bien acquittée de son rôle quant au choix d'un drapeau. La question de l'hymne national, par contre, avait été renvoyée à un comité spécial à être nommé par les délégués faute de suggestions jugées appropriées. Toutefois, dans un moment de vive émotion et de façon assez spontanée, la Convention se rallia autour du cantique marial, *l'Ave Maris Stella*.

Le choix de ce symbole fut donc fait sans aucune étude préalable et sans aucune recommandation de la part d'un comité. Plusieurs Acadiens de l'époque se sont demandés par la suite si c'était la chanson ou l'air seulement qu'on avait choisi comme hymne national.

Il devient de plus en plus clair, dans les années qui suivirent la Convention, que les délégués avaient choisi la "mélodie" de *l'Ave Maris Stella* comme "air" national. Dès l'automne 1884, une lettre à cet effet fut publiée dans le *Moniteur Acadien*. L'auteur se demandait si on allait emprunter les mots d'une chanson du Canada français ou de la France pour accompagner l'air de *l'Ave Maris Stella*, ou bien si on allait trouver une composition acadienne originale. "Des rimes nouvelles, disait-il, qui s'harmoniseront avec l'air déjà adopté et résumeront l'Acadien tel qu'il est, avec son passé rempli d'orages et son avenir souriant d'espoir." En terminant, ce correspondant suggère l'établissement d'un concours pour trouver des paroles qui, adaptées à l'air national choisi, deviendront "notre chanson populaire par excellence." (*Le Moniteur Acadien*, le 20 novembre 1884)

Un correspondant du *Courrier des Provinces Maritimes* fit remarquer, dans l'édition du 9 mai 1889, que l'air national de *l'Ave Maris Stella*, tel que choisi à Miscouche, n'avait pas été